

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

CAMEROON POSTAL SERVICES

CAMEROON POSTAL SERVICES

COMMUNIQUE PORTANT ADDITIF N°01 DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT n°0000022/AONO/CAMPOST/CIPM/2026 du 15 juin 2026 POUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET LA MISE EN SERVICE D'UNE SOLUTION ANTIVIRUS A LA CAMEROON POSTAL SERVICES (CAMPOST)

Le Directeur Général de la Cameroon Postal Services (CAMPOST) communique :

Les soumissionnaires (sociétés, entreprises, établissements) intéressés par l'Appel d'Offres National Ouvert n°0000022/AONO/CAMPOST/CIPM/2026 du 15 juin 2026 pour la fourniture, l'installation et la mise en service d'une solution antivirus à la Cameroon Postal Services (CAMPOST) sont informés des modifications ci-après :

POINTS EVOQUES	Au lieu de	Lire plutôt
Avis d'Appel d'Offres (version française et dans l'ensemble du DAO)	15. Critères d'évaluation a. Critères éliminatoires Les critères éliminatoires sont les suivants : - absence du cautionnement de soumission timbré avec récépissé de la CDEC ; - absence ou non conformité persistante d'une pièce du Dossier Administratif 48 heures après l'ouverture des plis (excepté le cautionnement de soumission) ; - fausse déclaration, substitution ou pièce falsifiée ; - non production d'une déclaration sur l'honneur attestant le non abandon d'un (01) marché au cours des trois (03) dernières années 2023, 2024 et 2025 ; - absence de la charte d'intégrité datée et signée ; - absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;	15. Critères d'évaluation a. Critères éliminatoires Les critères éliminatoires sont les suivants : - absence du cautionnement de soumission limbré avec récépissé de la CDEC ; - absence ou non conformité persistante d'une pièce du Dossier Administratif 48 heures après l'ouverture des plis (excepté le cautionnement de soumission) ; - fausse déclaration, substitution ou pièce falsifiée ; - non production d'une déclaration sur l'honneur attestant le non abandon d'un (01) marché au cours des trois (03) dernières années 2023, 2024 et 2025 ; - absence de la charte d'intégrité datée et signée ; - absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;

7

	- absence d'une capacité financière d'au moins 30% du montant du coût prévisionnel, soit au moins 12 millions de FCFA ; - absence de justificatif de l'agrément de l'éditeur ou d'un partenariat avec l'éditeur ou une entreprise justifiant de l'agrément de l'éditeur pour la commercialisation de la solution antivirus proposée ; - absence de la fiche technique de la solution proposée ; - absence des preuves d'exécution d'au moins un (01) marché sur la sécurisation des datacenters au cours de cinq (05) dernières années par le soumissionnaire ; - non conformité des profils des experts sollicités ; - non satisfaction d'au moins 95% de la conformité des fournitures aux spécifications techniques de la fourniture (CST) soit 207 OUI sur 217 ; - non satisfaction d'au moins 80% de OUI sur les critères et sous-critères essentiels (183 OUI sur 228).	- absence d'une capacité financière d'au moins 30% du montant du coût prévisionnel, soit au moins 12 millions de FCFA ; - absence de justificatif de l'agrément de l'éditeur ou d'un partenariat avec l'éditeur ou une entreprise justifiant de l'agrément de l'éditeur pour la commercialisation de la solution antivirus proposée ; - absence de la fiche technique de la solution proposée ; - absence des preuves d'exécution d'au moins un (01) marché similaire au cours de cinq (05) dernières années par le soumissionnaire ; - non conformité des profils des experts sollicités ; - non satisfaction d'au moins 95% de la conformité des fournitures aux spécifications techniques de la fourniture (CST) soit 207 OUI sur 217 ; - non satisfaction d'au moins 80% de OUI sur les critères et sous-critères essentiels (183 OUI sur 228).
RPAO pages	45 et 46	Modifiés
Grille de Notation page	144	Modifié

Le reste sans changement.

Yaoundé, le 21 JUL 2026

LE DIRECTEUR GENERAL



[Handwritten signature in blue ink]

Pierre KALDADAK



CAMEROON POSTAL SERVICES

CAMEROON POSTAL SERVICES

**PRESS RELEASE RELATING TO ADDENDUM N°01 OF THE OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER
No.000022/AONO/CAMPOST/CIPM/2026 OF 15th JUNE 2026 FOR THE SUPPLY, INSTALLATION AND COMMISSIONING OF AN
ANTIVIRUS SOLUTION AT THE CAMEROON POSTAL SERVICES (CAMPOST).**

The General Manager of the Cameroon Postal Services (CAMPOST) hereby announces:

Bidders (companies, enterprises, institutions) who are interested in the open national invitation to tender

No.000022/AONO/CAMPOST/CIPM/2026 of 15th JUNE 2026 for the supply, installation and commissioning of an antivirus solution at the Cameroon Postal Services (CAMPOST) are informed of the following changes:

POINTS RAISED	Instead of	Read
Invitation to tender (English version and throughout the DAO)	15. Evaluation criteria c. Eliminator criteria Eliminatory criteria are: - Absence of the stamped bid bond with a CDEC receipt; - Absence of an administrative file item or its non-compliance 48 hours after the opening of the bids (except bid bond) ; - False declaration(s), substitution or falsified document(s); - Failure to provide a sworn statement certifying the non-abandonment of a contract during the last three (03) years 2023, 2024 and 2025; - Absence of the integrity charter, dated and signed; - Absence of a commitment statement to comply with environmental and social clauses, dated and signed ; - lack of financial capacity amounting to at least 30% of the estimated cost, i.e. at least 12 million CFA francs;	15. Evaluation criteria c. Eliminator criteria Eliminatory criteria are: - Absence of the stamped bid bond with a CDEC receipt; - Absence of an administrative file item or its non-compliance 48 hours after the opening of the bids (except bid bond) ; - False declaration(s), substitution or falsified document(s); - Failure to provide a sworn statement certifying the non-abandonment of a contract during the last three (03) years 2023, 2024 and 2025; - Absence of the integrity charter, dated and signed; - Absence of a commitment statement to comply with environmental and social clauses, dated and signed ;

- Absence of proof of the publisher's approval or of a partnership with the publisher or a company authorised by the publisher to market the antivirus solution proposed; - absence of the technical data sheet for the solution proposed; - absence of evidence that the bidder has carried out at least one (01) similar contract over the last five (05) years; - non-compliance of the profiles of the experts contacted; - failure to ensure that at least 95% of the supplies comply with the technical specifications for the supply (STC), or 207 YES out of 217; - non-compliance with at least 80% of the essential criteria and sub-criteria (183 YES out of 228).	- lack of financial capacity amounting to at least 30% of the estimated cost, i.e. at least 12 million CFA francs; - Absence of proof of the publisher's approval or of a partnership with the publisher or a company authorised by the publisher to market the antivirus solution proposed; - absence of the technical data sheet for the solution proposed; - absence of evidence that the bidder has carried out at least one (01) similar contract over the last five (05) years; - non-compliance of the profiles of the experts contacted; - failure to ensure that at least 95% of the supplies comply with the technical specifications for the supply (STC), or 207 YES out of 217; - non-compliance with at least 80% of the essential criteria and sub-criteria (183 YES out of 228).
RPAO pages	45 et 46
Grille de Notation page	144
Modifiés	
Modifié	

Remainder unchanged.

Yaoundé, on the 21 JUL 2020

THE GENERAL MANAGER



14.1	Impôts : Les prix proposés doivent être libellés Toutes taxes comprises de la commande et le régime fiscal et douanier y afférent.
14.2	Les prix du marché « ne seront pas » révisables.
14.3	L'élément dépenses locales doit être libellé dans la monnaie nationale : OUI Le prix libellé en francs CFA comprendra le prix des fournitures, les taxes, le transport, la manutention et toutes autres sujétions.
18.1	La période de validité des offres est de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite de dépôt des offres.
20.1	Montant de la garantie de l'offre : huit cent mille (800 000) FCFA demeurera valide pendant trente (30) jours au-delà de la date limite originale de validité des offres.
21	Le soumissionnaire devra fournir l'offre en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies.
MODE DE SOUMISSION	
Le mode de soumission retenu pour cette consultation est hors ligne .	
Soumission hors ligne	
Aux fins de la remise des offres, l'adresse du Maître d'Ouvrage à utiliser pour l'envoi des offres est la suivante : Le Directeur Général de la Cameroon Postal Services (CAMPOST), Cellule de la Gestion des Marchés (SIGAM) sise au 3 ^{ème} étage de l'immeuble siège, 94 Boulevard du 20 Mai, porte 317 (Tél : 222507263, e-mail : edward.eta@campost.cm) et porter la mention :	
22	« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°000022/AONO/CAMPOST/CIPM/2026 DU 15 JUIN 2026 POUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET LA MISE EN SERVICE D'UNE SOLUTION ANTIVIRUS A LA CAMEROON POSTAL SERVICES (CAMPOST) A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »
D-Dépôt des Offres	
24	Les date et heure limites de remise des offres sont les suivantes : Date : 29 juillet 2026 à 13 heures, heure locale
E. OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES	
27	L'Ouverture des offres aura lieu le 29 juillet 2026 dès 14 heures, heure locale dans la salle de réunion de la Commission Interne de Passation des Marchés sise à l'immeuble siège de la CAMPOST, Boulevard du 20 Mai, 4 ^{ème} étage, porte 414. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises. Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent être valides au moment du dépôt de l'Offre, datées de moins de trois (03) mois à compter de la date limite originelle d'ouverture des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres. En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, un délai de quarante-huit heures est accordé aux soumissionnaires concernés pour produire ou remplacer la pièce en question.
31	L'évaluation des offres se fera sur la base des critères ci-après : Critères éliminatoires Les critères éliminatoires sont : - absence du cautionnement de soumission timbré avec récépissé de la CDEC ; - absence ou non conformité persistante d'une pièce du Dossier Administratif 48 heures après l'ouverture des plis (excepté le cautionnement de soumission) ; - fausse déclaration, substitution ou pièce falsifiée ; - non production d'une déclaration sur l'honneur attestant le non abandon d'un (01)

marché au cours des trois (03) dernières années 2023, 2024 et 2025 ;

- absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;
- absence d'une capacité financière d'au moins 30% du montant du coût prévisionnel, soit au moins 12 millions de FCFA ;
- absence de justificatif de l'agrément de l'éditeur ou d'un partenariat avec l'éditeur ou une entreprise justifiant de l'agrément de l'éditeur pour la commercialisation de la solution antivirus proposée ;
- absence de la fiche technique de la solution proposée ;
- absence des preuves d'exécution d'au moins un (01) marché similaire au cours de cinq (05) dernières années par le soumissionnaire ;
- non conformité des profils des experts sollicités ;
- non satisfaction d'au moins 95% de la conformité des fournitures aux spécifications techniques de la fourniture (CST) soit 207 OUI sur 217 ;
- non satisfaction d'au moins 80% de OUI sur les critères et sous-critères essentiels (183 OUI sur 228).

Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des candidats porteront sur :

La présentation de l'offre

- Document relié avec la spirale.....Oui/non
- Présence dans l'offre des intercalaires de couleur autre que le blanc.....Oui/non
- Respect de l'ordre prescritOui/non

Le chiffre d'affaires

- Patente au régime du réel.....Oui/non
- Chiffre d'affaires moyen des cinq (05) dernières années 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025 $\geq$ cent millions (100 000 000) de francs CFA.....Oui/non

Le délai de livraison $\leq$ 90 jours.....Oui/non

La conformité des fournitures aux spécifications techniques de la fourniture (CST)

- La solution proposée prend en charge l'essentiel des systèmes d'exploitation cités dans le CST.....Oui/non
- La solution proposée prend en charge l'essentiel des plateformes virtuelles cités dans les CST.....Oui/non

Exigences Fonctionnelles

- La solution proposée est capable de détecter les types de menaces cités dans le CST.....Oui/non
- La solution proposée prend en charge l'interface d'analyse anti-malware (AMSI).....Oui/non
- La solution proposée peut s'intégrer au Centre de sécurité Windows Defender.....Oui/non
- La solution proposée intègre les technologies de protection de nouvelle génération citées dans le CST.....Oui/non
- La solution proposée permet l'analyse de la mémoire pour les postes de travail

GRILLE DE NOTATION

L'évaluation des offres techniques sera faite suivant le système binaire (oui/non) sur la base des critères essentiels généraux et techniques ci-dessous :

a. Critères éliminatoires

- absence du cautionnement de soumission timbré avec récépissé de la CDEC ;
- absence ou non conformité persistante d'une pièce du Dossier Administratif 48 heures après l'ouverture des plis (excepté le cautionnement de soumission) ;
- fausse déclaration, substitution ou pièce falsifiée ;
- non production d'une déclaration sur l'honneur attestant le non abandon d'un (01) marché au cours des trois (03) dernières années 2023, 2024 et 2025 ;
- absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;
- absence d'une capacité financière d'au moins 30% du montant du coût prévisionnel, soit au moins 12 millions de FCFA ;
- absence de justificatif de l'agrément de l'éditeur ou d'un partenariat avec l'éditeur ou une entreprise justifiant de l'agrément de l'éditeur pour la commercialisation de la solution antivirus proposée ;
- absence de la fiche technique de la solution proposée ;
- absence des preuves d'exécution d'au moins un (01) marché similaire au cours de cinq (05) dernières années par le soumissionnaire ;
- non conformité des profils des experts sollicités ;
- non satisfaction d'au moins 95% de la conformité des fournitures aux spécifications techniques de la fourniture (CST) soit 207 OUI sur 217 ;
- non satisfaction d'au moins 80% de OUI sur les critères et sous-critères essentiels (183 OUI sur 228).

N°	B-CRITERES ESSENTIELS	Notation		Observations
		Oui	Non	
1	PRESENTATION DE L'OFFRE			
	Document relié avec la spirale			
	Présence dans l'offre des intercalaires de couleur autre que le blanc			
	Ordre prescrit respecté			
2	CHIFFRE D'AFFAIRES			
	- Patente au régime du réel			
	- Chiffre d'affaires moyen des cinq (05) dernières années 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025 $\geq$ cent millions (100 000 000) de francs CFA			
3	Délai de livraison $\leq$ quatre-vingt-dix (90) jours			
4	CONFORMITE DES FOURNITURES AUX SPECIFICATIONS TECHNIQUES DE LA FOURNITURE (CST)			
	- La solution proposée prend en charge l'essentiel des systèmes d'exploitation cités dans le CST			
	- La solution proposée prend en charge l'essentiel des plateformes virtuelles cités dans les CST			
	Exigences fonctionnelles			
	- La solution proposée est capable de détecter les types de menaces cité dans le CST			
	- La solution proposée prend en charge l'interface d'analyse			